

**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX**

**APPEL A PROPOSITION AU FOND DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF)**

**Résumé de Projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet** : Programme conjoint de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre en Guinée | **Organisation des Nations Unies Bénéficiaires**:  UNDP, UNFPA, UNICEF |
| **Contact du projet :**    **UNFPA**  **Mme Edwige Adekambi DOMINGO**  **Représentante**  **Tel : 224 63 35 03 81**  **Email : adekambi@unfpa.org**    **UNICEF**  **Mr Julien Harneis**  **Représentant**  **Tel : 224 62 66 34 52**  **Email : jharneis@unicef.org**    **UNDP**  **Mme Metsi Makhetha**  **Directeur pays**  **Tel : 224 64 55 45 55**  **Email : metsi.makhetha@undp.org** | **Partenaires de mise en œuvre :**    Ministère des Affaires Sociales, de la  Promotion Féminine et de l’enfance,    Ministère de la Défense nationale,    Ministère de la sécurité et de la  protection civile |
| **Numéro du Projet :** | **Location du projet : Conakry, (Guinée)** |
| **Description du projet :**    Le projet a pour but de contribuer aux efforts de consolidation de la paix en République de Guinée à travers la prévention, la réponse aux violences et l’intégration du genre dans la réforme du système de sécurité. Il s’articule autour des priorités du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en particulier celles relatives à l’amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans lesquels la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation nationale et l’emploi des jeunes et l’autonomisation des femmes sont des éléments clés et du second | **Total project cost**  **Peace building fund : 1 000 000 $**  **Government input**  **Other**  **Total** |
| **Début du projet : Mai 2012 Durée : 24 mois** |

|  |  |
| --- | --- |
| plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée.    **L’objectif général** du projet est de : renforcer la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre en République de Guinée    **Les objectifs spécifiques sont :**   1. Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité pour prévenir les violences sexuelles dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur femmes, paix et sécurité 2. Renforcer la prévention des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre par les institutions, les ONGs, les jeunes, les écoles et les communautés à travers le dispositif de protection à base communautaire 3. Renforcer la réponse judiciaire et la lutte contre l’impunité   Le projet vise à **intégrer le genre dans la réforme du secteur de la sécurité** particulièrement la lutte contre les VBG conformément aux **objectifs du second plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée**.  Les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité porteront sur l’appui technique aux forces de défense et de sécurité pour développer un code de conduite et pour organiser des formations sur la prévention des violences sexuelles pour les officiers et les troupes à travers un système à cascade et la formation des formateurs. L’Office pour la protection du genre et des mœurs de la police (OPROGEM) sera appuyé à travers la formation, les matériels pour la création d’espaces d’accueil pour les survivants, des moyens de locomotion, des conseils techniques pour créer des points focaux et des unités spécialisées dans la lutte contre les violences sexuelles.  Le projet est constitué de 3 axes principaux : la réforme du secteur de la sécurité, la prévention par les communautés à la base et les jeunes, et la prise en charge multisectorielle.  Le programme est en conformité avec les objectifs de *UNITE - Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, la campagne du Secrétaire Général des Nations Unies qui vise à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans toutes les parties du monde.  Le programme est aussi inspiré par les efforts de *l’Action de l’ONU contre la Violence Sexuelle dans les pays en Conflit*, le réseau des agences des Nations Unies pour mettre fin à la violence sexuelle |  |

|  |  |
| --- | --- |
| dans les conflits. Il est basé sur le programme conjoint des Nations unies intitulé « prévention et réponse aux VBG en Guinée » et prend en compte deux des quatre axes dudit programme.  Ainsi conçu, le projet vient en appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, développée en 2010 par le Gouvernement et à la mise en œuvre du plan d’action régional de la CEDEAO sur les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. |  |
| **Gender marker : 3** | |
| **PBF priority areas and outcomes :**    **Domaine prioritaire 1.** Appui à la mise en œuvre des accords de paix et de dialogue politique    **Résultat PBF 1**. La capacité technique et humaine des forces armées nationales et de la police améliorée avec une attention particulière à l'équipement, à la formation en vue de promouvoir le strict respect de la Constitution, la discipline, le professionnalisme et la gestion des ressources humaines    **Résultat PBF 2.** Le système judiciaire est renforcé par le biais d'équipements, la formation des magistrats en vue d’établir la crédibilité, le professionnalisme, l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire    **Domaine prioritaire 2.** Prévention et résolution des conflits et la coexistence pacifique    **Résultat PBF 8:** L’autonomisation des femmes améliorée pour les permettre de surmonter les difficultés spécifiques liées aux post-conflits (par exemple prise en charge psycho médicale ; réinsertion sociale/et économique, la participation politique) et de mettre fin à la violence sexiste et à la discrimination | |
| **Résultats attendus et Principales activités**  **Output 1** : Les forces de défense et de sécurité (FDS) sont en mesure de prendre en charge des cas VGB.  **Activités :**    **RSS :**    Renforcer la participation des femmes dans la gouvernance des institutions de sécurité, notamment dans au sein de l’architecture RSS    **Police**    Collecte et gestion de données :   * Mise en place d’un système de collecte de données sur les cas VBGS ; * Equipement de l’Office Protection Genre, Enfant et Mœurs au niveau central et dans deux pilotes.   Accueil et traitement des victimes :   * Développement et diffusion d’outils pédagogiques relatifs à la prise en charge des VBG ; * Développement d’alternatives à l’incarcération ; | |

|  |
| --- |
| * Développer les capacités de monitoring des acteurs concernés (société civile, avocats, etc) ; * Soutenir le développement des cellules lutte contre les VBG dans les commissariats et postes de police et mettre en place des lieux appropriés pour l’accueil des victimes de violences sexuelles. * Renforcer les capacités opérationnelles de l’Office de Protection du Genre, de l’Enfance et des Mœurs * Mise en place d’équipes de points focaux dans 25 commissariats de police et 25 gendarmeries en raison de 3 staffs par commissariat     Sensibilisation et Formations :   * Campagne d’information à destination de la population (pilotes) ; * Réalisation de programmes radio et télé sur la lutte contre les VBG * Sensibilisation des partenaires-clés des secteurs judiciaire et médico-social (gendarmerie, ministère public, société civile, ministères concernés, etc) ; * Formation sur les questions genre pour les policiers, gendarmes et les ONG partenaires; - Développement de modules de formation pour la formation de base des policiers ; - Formation pour les policiers et les ONG partenaires.     Législation :   * Appuyer le développement d’une législation en harmonie avec les traités et conventions internationaux - Appuyer le développement de la jurisprudence.     Contrôle interne :   * Renforcer les mécanismes de contrôle interne pour assurer le suivi de l’application du code de conduite à l’encontre des personnels de la police coupables de violence sexuelle * Soutien à la création d’associations professionnelles féminines ou de réseaux de femmes dans les institutions de la sécurité et de la justice     Harmonisation et vulgarisation de numéros verts      **Forces de défenses**    Elaborer un plan d’actions multisectoriel de mise en œuvre de la politique genre prenant en compte les FDS et les VBG  Etablir des codes de conduite imposant une tolérance zéro de la violence sexiste, ainsi que du harcèlement sexuel, de la part des personnels du secteur de la sécurité    **Gendarmerie**    Renforcer la connaissance des officiers de police judiciaire dans les procédures liées au genre et les mécanismes de prise en charge de VBG    **Justice :** |

|  |
| --- |
| Appuyer la spécialisation de magistrats dans le domaine de la lutte contre les VBG    Appuyer l’intégration des traités et conventions internationaux dans le droit interne    Appuyer la formation continue des magistrats et auxiliaires de justice  Renforcer le rôle du Médiateur de la république en matière de lutte contre les VBG  Appuyer la réinsertion socio-économique des mineurs en conflit avec la loi par la mise en œuvre d’AGR dans une structure pénitentiaire pilote  **Suivi et évaluation**  Développement d’outils de collecte de l'information.  Mettre en place une base de données sur les violences basées sur le genre en particulier les violences sexuelles.  Formation des prestataires de services sur la gestion sécurisée des données.  Gestion des données et production des rapports réguliers sur les tendances des VBG et la prise en charge des victimes.    **Résultats :**    Modules sur les droits humains et la prévention des violences sexuelles intégrés dans le cursus de formation des policiers    50 cellules de lutte contre les VBG créés dans les commissariats et postes de gendarmerie    150 points focaux formés dans les commissariats de police et gendarmerie pour la prise en charge des VBG.    La lutte contre les VBG intégrée dans la formation des FDS.    Numéros verts harmonisés    L’OPROGEM mieux outillé à coordonner les activités de lutte contre les VBG au sein des FDS.    Des émissions /débats radio et TV sur la lutte contre les VBG sont périodiquement organisés.    une stratégie de lutte contre les VBG au sein des FSD disponible et mise en œuvre    un code de conduite imposant une tolérance zéro de la violence sexiste mise en œuvre    10 magistrats spécialisés dans le domaine de la lutte contre les VBG dont 5 femmes  30 magistrats et avocats et 20 auxiliaires de justice formés dans la lutte contre les VBG    Une base de données et un système de collecte de l'information sont développés.  **Organismes impliqués dans l’exécution des activités.** MASPFE, Min de la défense, Min Sécurité,  OPROGEM, Comité civilo militaire, association des femmes de militaires, CICR, OGDH |

|  |
| --- |
| **Output 2** Les survivantes des VBG ont accès aux programmes ciblés d’assistance et de réintégration  **Activités :**    Création et équipement de centres de prise en charge médicale avec espace pour enfants et psychologique dans les structures sanitaires.    Renforcement des capacités des structures médicales et scolaires du niveau central et décentralisé à coordonner les activités de prise en charge des victimes de viols et violences sexuelles.    Formations pour les prestataires de services (médecins, assistants psychosociaux, avocats, etc.) sur la prise en charge multisectorielle adaptée aux enfants.    Développement et intégration de modules de formation sur la prise en charge des violences sexuelles dans les écoles de santé.    Assistance juridique et judicaire aux survivants des violences sexuelles et basées sur le genre.    Prévention de la stigmatisation des victimes de viols et violences sexuelles dans les communautés.  Création d’un fond de solidarité par le Ministère des Affaires Sociales.  Appui logistique (frais de transport, etc.) aux survivants pour garantir l’accès aux services d’assistance    Création des systèmes de référence et diffusion des Procédures Opérationnelle et Standards (POS) dans toutes les régions.  Développement et distribution des matériaux d’information sur la référence en langues locales.    **Résultats :**  Une assistance médicale et psychosociale est disponible pour 3.000 adultes et enfants survivants des violences sexuelles.  Une assistance psychosociale est disponible pour 3.000 adultes et enfants survivants des violences sexuelles  180 prestataires fournissent des soins médicaux et psychosociaux de qualité aux victimes de violences sexuelles.  60 structures de santé dotées d’équipements adéquats pour la prise en charge victimes des violences sexuelles.  Cinq ONGs nationales assurent la prise en charge psychosociales des victimes de VBG.  Un système de référence est développé dans les préfectures et il est connu par les communautés avec comme points focaux les comités locaux de protection.  La stigmatisation des survivantes est réduite.  **Organismes impliqués dans l’exécution des activités.**  MIN SANTE, CLP, CLEF et PS, GT VBG, MASPFE, barreau, min justice, MATD, AGUIDEP KANYA NEMA TWIN APEK, FMG, AGUIAS |



# COMPOSANTE 1 : Contexte général

Depuis son indépendance, la République de Guinée a été confrontée à plusieurs crises, à des violences politiques et au manque de respect des droits de l’homme qui ont entravé l’établissement de l’état de droit et le développement. La Guinée est en train de suivre une transition marquée par des développements positifs depuis janvier 2010 mais encore menacée par plusieurs défis. Pendant les dernières années, la fragilité institutionnelle et les crises politiques ont eu un impact très négatif sur l’accès aux services de base pour la population et des conséquences sociales néfastes qui ont particulièrement affecté les femmes et les enfants. Au-delà des difficultés politiques, le pays est confronté à une crise économique et financière sans précédent.

Selon le RMDH1 présenté en novembre 2010, la Guinée a été classée 156ème /169 avec un IDH de 0,340. Ainsi, le pays a perdu 10 places depuis 2007 signe de la dégradation de la qualité de vie des citoyens. En effet, 70% des guinéens vivent avec moins de 1,25 USD par jour contre 23,3% des ivoiriens et 33,3% des sénégalais. Le pays est caractérisé par une extrême vulnérabilité.

Le 23 décembre 2009 après le décès de Lansana Conte, l’Armée à travers le Conseil National pour le Développement et la Démocratie (CNDD) a mis en place un gouvernement de transition. Le dialogue amorcé entre le CNDD et les Forces Vives, qui regroupent les partis politiques d’opposition, le mouvement social et les principales centrales syndicales du pays a été rompu suite à de profonds désaccords sur le mandat et les organes de transition et de la volonté du Président du CNDD de se porter candidat aux élections présidentielles, contrairement aux engagements antérieurs. Ce changement a entraîné la rupture du dialogue entre les parties et amené l’opposition à manifester contre une possible candidature des membres du CNDD aux élections. La répression sanglante des manifestations de l’opposition le 28 septembre 2009 a été caractérisée par des atteintes massives aux droits de l’homme par les forces de défense et de sécurité : plus de 130 personnes ont été tuées, au moins 109 sont les victimes de viol et d’autres formes de violences sexuelles, et plus de 1000 sont des blessés selon la Commission d’Enquête Internationale qui a qualifié les violations perpétrées par les forces de défense et sécurité de crimes contre l’humanité. Les violations ont suscité des nombreuses initiatives internationales pour sanctionner les auteurs présumés des violations, y compris à travers la suspension de la coopération bilatérale et multilatérale.

Suite à une tentative d’assassinat sur le président du CNDD, le Vice-président du CNDD et Ministre de la Défense, le Général Sékouba Konaté, a été nommé pour assurer l’intérim de la présidence de la Guinée suite a un accord politique signé le 15 janvier 2010 à Ouagadougou, Burkina Faso. Cet accord a lancé les bases d’une transition dirigée conjointement avec l’opposition. A travers la première élection libre d’un président démocratiquement élu, ce qui représente une avancée significative vers l’établissement d’un Etat de droit.

Néanmoins, les défis restent énormes. La violence contre les civils a été perpétrée pendant tous les régimes qui se sont succédé en Guinée et les auteurs n’ont pas été punis. L’impunité est aussi alimentée par la faiblesse des institutions judicaires qui manquent d’indépendance et de capacité. Le faible accès à la justice par les victimes, la prévalence des solutions extrajudiciaires aux délits et crimes et une confiance très limitée dans le système judicaire par les populations contribuent à alimenter l’impunité.

La République de Guinée est à la 142ème place par rapport aux indicateurs liés au genre de l’IDH (RDH,

2009). La Guinée a une population estimée de 11,3 millions en 2011, constituée par 52% de femmes. Le 75% des femmes vivent dans les zones rurales, 80% des femmes travaillent dans le secteur agricole.

Au niveau de la gouvernance, les efforts entrepris à différents niveaux n’ont jusqu’à présent pas assuré de manière significative la participation de la femme au débat public concernant les affaires de la cité au même titre que l’homme. Bien qu’on dénote une implication active des femmes aux différentes élections, de par leur militantisme avéré, elles demeurent marginalisées quant à l’accès aux postes de responsabilités politiques. Les listes électorales des partis politiques en sont la preuve éloquente à cet égard parce que les femmes y sont faiblement représentées et /ou mal positionnées à l’exception de quelques-unes. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ne compte que 2 femmes sur les 25 membres qui la composent.

Les femmes continuent donc d’être sous-représentées dans la vie publique et politique et aux postes de décision dans tous les secteurs : seulement 26% des fonctionnaires sont des femmes (Rapport National OMD, 2009), souvent avec des responsabilités limitées. Dans le milieu scolaire, la proportion de femmes enseignantes reste faible avec le ratio femme/homme de 0,35 en 2007 au niveau primaire et 0,6 au niveau secondaire (Rapport National OMD, 2009). Au niveau déconcentré, les femmes sont faiblement représentées, voire absente à certains postes de commandement. En outre, les conseils de district ou de quartier et les structures décentralisées, dont le fonctionnement est surtout basé sur les pratiques traditionnelles de pouvoir, se caractérisent par une présence insignifiante des femmes en leur sein.

Dans le cadre de la gestion et la résolution des conflits, alors qu’elles sont les premières victimes, les femmes en Guinée ne jouent aucun rôle officiel important dans la prévention et la gestion des crises. Pourtant, les femmes ont, à maintes reprises, prouvé leurs capacités non seulement de prévenir les crises mais aussi celles de les gérer. Par exemple, l’implication des femmes dans le règlement du litige frontalier entre les éleveurs Maliens et les cultivateurs guinéens à Mandiana.

Ce bref rappel de la situation atteste clairement de la faible représentation des femmes dans les instances de prise de décision publiques mais aussi dans celles de gestion de la paix et de la sécurité. Or, Le développement, la paix et la sécurité sont indissociables l’un de l’autre – ils se renforcent mutuellement. Dans cette perspective, il est important de tenir compte du fait que la sécurité est vécue différemment par les hommes et les femmes. En période de conflit armé, ce sont les femmes et les enfants qui en paient le plus lourd tribut. La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité demande précisément la prise en compte du genre dans les activités de prévention de conflits et de consolidation de la paix, mais également la représentation effective des femmes dans les instances de décision. En intégrant une démarche d’égalité des sexes dans ses institutions et dans leur fonctionnement opérationnel, une contribution considérable à la résolution des conflits peut être apportée, en plus d’être essentielle à son efficacité.

# COMPOSANTE 2 : Justificatifs du projet

La lutte contre les violences sexuelles en Guinée fait face à un double défi : répondre aux violences sexuelles perpétrées le 28 Septembre 2009 et prévenir et prendre en charge de nombreuses violences basées sur le genre parfois commises sur des enfants dans un contexte caractérisé par des institutions fragiles, la pauvreté, un système judicaire non efficace et des **forces de défense et de sécurité** qui commettent des violations contre les civils et qui sont très rarement punies. En Septembre 2009 en effet et les semaines qui suivirent, ne furent pas un coup d’essai pour l’usage du viol comme un instrument de répression par les forces de sécurité et défense. Les auteurs présumés des violences perpétrées le 28 septembre étaient des militaires et des hommes armés en tenue civile. En janvier-février 2007, pendant la crise sociale réprimée très violemment, plusieurs femmes ont étés victimes de violences sexuelles (15 cas notifiés selon les autorités mais beaucoup plus selon les ONG). En 2009, selon la Commission d’Enquête Internationale, au moins 109 femmes ont étés victimes de violences sexuelles, mais de nombreuses survivantes n’ont pas rapporté la violence par peur d’être stigmatisées ou d’être victimes de représailles. Le viol est ainsi utilisé comme arme de destruction massive par les forces armées et de sécurité en violation de toutes les conventions et de des résolutions du conseil de sécurité 1325 et 1820 notamment.

En Guinée il n’existe pas un système de collecte et d’analyse d’informations sur les violences sexuelles, la majorité de l’information est qualitative et anecdotique. Néanmoins l’enquête nationale sur les violences basées sur le genre ‘La violence à l’égard des femmes et des hommes’ conduite en 2009 par le Ministère des Affaires Sociales avec l’appui de l’UNFPA, de l’UNICEF, du PNUD et de l’OMS indique que 50% des femmes interviewées ont rapporté avoir été victimes de violences sexuelles, 80% d’une forme de violence physique ou psychologique. Chaque fois qu’une crise éclate dans le pays, des viols et des agressions sexuelles sont commis sur des femmes et des enfants. Le dernier événement en date concerne les affrontements interethniques que le pays a connus entre les deux tours de l’élection présidentielle de 2010 ou plusieurs cas de viols ont été enregistrés à Conakry et à l’intérieur du pays.

L’intégration du genre dans la RSS, permettra d’améliorer le système de collecte de données et d’avoir des informations fiables sur la situation des VBG dans le pays. Les FDS ne pourront plus être complices de violences sexuelles ou dissimuler les auteurs de tels actes. Les FDS ne pourront plus également régler à l’amiable les cas de violences sexuelles comme c’est le cas de nos jours.

La plupart des violences ne sont pas rapportées car les survivants ont peur d’être stigmatisés et/ou d’être ciblés par les auteurs et leurs complices. Les violences, surtout les violences sexuelles, restent un tabou dans la société et très souvent ce sont les victimes et pas les auteurs qui sont punis à travers des sanctions sociales.

Seulement un nombre très limité des victimes décident d’aller en justice. Selon l’étude, seulement 1.5% des survivantes ont déposé une plainte après un viol, par peur de rendre publique la violence et d’être stigmatisée. Très souvent, la famille intervient pour entamer une médiation à l’amiable entre l’auteur et la survivante qui n’est pas profitable à la survivante. Le manque d’accès à la justice est aussi motivé par la méconnaissance des procédures, l’inexistence et la faiblesse de structures d’orientation adéquates, le manque de confiance dans les institutions. Souvent les victimes n’ont pas l’argent nécessaire pour porter plainte, ou voyager jusqu’une juridiction et payer un avocat.

Le cadre légal guinéen devrait être renforcé pour assurer une protection légale des victimes des violences sexuelles. Bien que le code pénal prévoie le crime de viol, tous les autres types de violences sexuelles ne sont pas clairement définis par loi.

Comme l’écrit le Secrétaire Général des Nations unies dans son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (2010) : *Assurer la sécurité des femmes suppose que l’on soit conscient des menaces spécifiques qui pèsent sur elle au lendemain d’un conflit. La violence à l’encontre des femmes est un problème grave, même en temps de paix. L’aggravation des violences sexuelles persiste souvent au-delà du conflit. Conjugué au manque de fermeté dans l’application de la législation et à la faiblesse des institutions judiciaires, le déclin de l’opprobre social peut faire de la violence sexuelle, non plus un événement exceptionnel – qui suscite l’indignation –, mais un incident sinistre qui fait partie du quotidien.*

La lutte contre les VBG doit constituer un élément important de consolidation de la paix en Guinée et du renforcement de l’unité nationale. Elle fait partie intégrante de la déclaration d’engagements mutuels entre la commission de consolidation de la paix et le Gouvernement de la Guinée. Parmi les actions prioritaires de cette déclaration, on note : la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, le soutien à la participation des femmes aux élections législatives et locales de 2011, la fourniture d’une assistance aux victimes des violences du 28 septembre 2009.

Le projet s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du second plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée notamment à travers le domaine de la RSS. Ainsi, les FDS doivent être en première ligne pour la tolérance zéro aux VBG, lutter contre l’impunité dans le domaine des violences sexuelles conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité 1325, 1820, 1888 et 1889. La Guinée a déjà élaboré un plan d’action pour la mise en œuvre des dites résolutions.

L’intégration de la perspective du genre dans la réforme du secteur de la sécurité est nécessaire au respect des conventions, instruments et normes internationaux en matière de sécurité et de genre. Ces instruments sont, entre autres :

* La Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (1979)
* La Déclaration et le Programme d’action de Beijing (1995)
* La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)

Le projet vise à atteindre les objectifs de l’UNDAF et les Objectives du Millénaire pour le Développement, notamment la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Il concourt aux priorités nationales en matière de promotion des droits de l’Homme et de consolidation de l’Etat de droit, telles que formulées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le projet permet également au pays de mieux répondre aux exigences des conventions internationales notamment la CEDAW.

Le projet s’inscrit dans le cadre du PNUAD Plan cadre des Nations unies pour l’aide au développement qui, en réponse aux priorités et au contexte national, fait de la prévention des crises l’un de ses axes principaux et un pré requis pour la paix et le développement. Il vient en complément d’autres actions du SNU, dans le pays, et représente la suite logique d’interventions menées ces dernières années : la promotion du dialogue et de la participation féminine, ainsi que le développement d’une vision partagée du développement à long terme.

Pour ce qui concerne les actions et la capacité de prise en charge existantes en Guinée, la prévention et l’assistance aux survivantes sont très limitées et surtout concentrées à Conakry. Bien que des nombreux acteurs aient conduit plusieurs activités de sensibilisation, des programmes contre les VBG dans les zones à haute concentration de réfugiés et des actions en urgence après le 28 Septembre, il existe un nombre limité de programmes spécifiquement dédiés aux violences sexuelles et ils ne font pas partie d’un cadre systématique d’intervention. La coordination de la prise en charge médicale (y compris du VIH), psychosociale et juridique est en train d’être renforcée à travers des formations et la mise en place de structures de référence mais la réintégration effective des survivants reste limitée.

La capacité de prise en charge des acteurs locaux est faible. A cause du faible signalement des crimes des violences sexuelles et autres formes de violencesbasées sur le genre, l’accès aux services de prise en charge reste limité.

En 2010, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’Enfance a développé une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre qui prévoit de nombreuses actions à long terme pour la prévention et la prise en charge des victimes. Le même ministère avec l’appui du PNUD et d’UNFPA a développé un Plan National d’Action pour la mise en œuvre des Résolutions

1325,1820, 1888. Le plan inclut des activités pour la prévention des violences sexuelles et la prise en charge des victimes.

Pour assurer une meilleure coordination et renforcer les capacités des partenaires locaux, un groupe de travail sur les violences basées sur le genre a été constitué en février 2010 dans le cadre de la coordination humanitaire, ce groupe est coordonné par l’UNFPA et par la Direction de la Promotion Féminine du Ministère des Affaires Sociales. Le groupe est composé d’acteurs nationaux et internationaux qui travaillent dans le cadre des VBG et il rapporte au Cluster Protection National. Le groupe a développé des procédures opérationnelles standard (POS) pour la prévention et la prise en charge avec un intérêt tout particulier pour la protection.

Au cours des dernières années, certaines actions ont été menées pour la prévention des pratiques néfastes, comme les mutilations génitales féminines. L’UNFPA et l’UNICEF et la Direction Nationale de la Promotion Féminine collaborent dans le cadre d’un programme conjoint contre les mutilations génitales féminines dont la mise en œuvre se fait dans deux régions de la Guinée, *Nzérékoré et Faranah*. Ce programme bénéficie de l’appui technique de l’OMS dans le cadre de la lutte contre la médicalisation des MGF. Dans le cadre du «Programme Conjoint pour la relance des dynamiques locales de développement en Guinée forestière», le PAM, le PNUD, l’UNICEF appuient des activités de prise en charge des femmes vulnérables à Nzérékoré et Kissidougou.

De Janvier à Juin 2011, ONU Femmes et la Direction Nationale de la promotion Féminine ont engagé un certain nombre d’actions pour prendre en compte les priorités des femmes dans la paix et la reconstruction ainsi que leur pleine participation et implication dans les processus de résolution des conflits et d’instauration d’une paix durable et climat de sécurité, en appui au plan d’action régional sur la 1325. A travers cette même collaboration, les capacités des acteurs au sein des départements sectoriels cibles ont été également renforcées pour la programmation sensible au genre pour une meilleure prise en compte de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes en Guinée. Les femmes leaders de la société civile guinéenne ont bénéficié du programme de formation en médiation dans le cadre du projet conjoint ONU Femmes et UNOWA et du plan d’action sous régional sur la 1325.

Répondre efficacement aux violences sexuelles est complexe et demande une approche commune entre différents mandats et acteurs spécialisés. La coordination des interventions et des approches est une condition préalable fondamentale pour la mise en place des services de prévention et de prise en charge de qualité y compris de prévention du VIH dans le meilleur intérêt des survivants. Pour gérer la nature complexe du problème des violences basées sur le genre, le programme intègre une expertise multisectorielle. Une approche Programme Conjoint a été retenue pour assurer une coordination étroite entre tous les intervenants. Les agences de Système de Nations Unies de mise en œuvre ont clairement défini les zones de responsabilité et d’intervention.

Compte tenu de la nature complexe de ce programme les partenaires de mise en œuvre sur le terrain seront nombreux et seront identifiés pendant plusieurs phases. Les principaux ministères impliqués sont le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Santé, le Ministère de la

Sécurité, le Ministère de la Défense, le Ministère du Plan, le MATD, le Ministère de l’Information et le Ministère de l’Education.

Pour ce qui concerne la couverture géographique, pendant la phase pilote, les activités se dérouleront à Conakry et Nzérékoré (et préfectures de la région de Nzérékoré) et elles seront étendues aux zones rurales le plutôt possible pour assurer une décentralisation des services dans les zones plus éloignées ou l’accès aux services de base est très limité.

Les groupes cibles incluront les femmes et filles vulnérables, les survivants/survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre (avec un focus sur les violences sexuelles), le personnel judiciaire, personnel de santé, scolaire, etc., les forces de sécurité et de défense, les chefs religieux et communautaires, les ONG, les groupes des femmes, les communautés, les medias et communicateurs traditionnels. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour cibler mais aussi pour impliquer les hommes dans la prévention et la lutte contre la stigmatisation des survivantes. Les autorités locales, le personnel scolaire et les jeunes filles et garçons seront fortement impliqués dans la mise en ouvre du programme.

Le programme vise principalement à prévenir et à répondre à tous les types de violences sexuelles et les violences physiques et domestiques.

Le projet entre en droite ligne des deux domaines prioritaires du fonds de consolidation : à savoir 1. **l’appui à la mise en œuvre des accords de paix et du dialogue politique :** implication des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre les VBG, réformes des lois pour l’élimination des discrimination basée sur le genre et mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1820, 1888 et 1889.

2. **la promotion de la résolution des conflits et de la coexistence :** autonomisation des femmes, accès des femmes aux services de prise en charge des VBG, réforme des lois, assistance juridique et judiciaire des survivants de VBG

# Durabilité des interventions

Le projet va mettre en œuvre des activités de nature parraine qui vont constituer des acquis : comme par exemple la mise en place de commissariat de police formées de femmes uniquement, la formation des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre les VBG, l’intégration de la lutte contre les VBG dans les curricula de formation des écoles des forces de défense et de sécurité, la formation des magistrats et les enseignants. Par ailleurs, la désignation de points focaux de lutte contre les VBG dans les commissariat de police, et dans les écoles, le renforcement de capacité de l’Office de protection du genre et des mœurs (OPROGEM), le renforcement des capacités et l’implication des comités locaux de protection sur l’ensemble du territoire, l’implication des jeunes filles pour la promotion de l’espace francophone dans la collecte et le référencement, l’uniformisation des outils de collecte sur les VBG en Guinée, la création d’une base de données et d’une ligne verte constitueront des acquis importants dans la promotion et la protection des femmes contre les VBG. Le projet vient en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VBG et ainsi que le plan d’action des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Les résultats qui seront atteints par le projet permettront au pays de progresser dans la protection des femmes.

Le projet accompagne la réforme du secteur du secteur de la défense et de la sécurité qui s’inscrit sur une longue période. Les résultats de ce projet constitueront des acquis pour cette réforme.

Le projet s incrit dans le cadre de la prévention et de la reparation des violences physique et sexuelle suite aux differents evenement socio politiques

Lien entre le projet et le plan prioritaire

Le plan prioritaire a 3 axes à savoir : la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation nationale et l’emploi jeunes et femmes. Le projet est à cheval sur les 2 premiers axes. Il permettra d’une part de renforcer la lutte contre les VBG dans la réforme du secteur de la sécurité et rendre les FDS plus sensibles aux droits des femmes et à la mise en œuvre du plan d’action des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et d’autre part d’assurer une prise en charge effective des victimes de VBG dans le cadre de la réconciliation.

Axe réforme du secteur de la sécurité : le projet intégrera les éléments suivants : code de conduite intégrant les resolutions 1325, 1820 et 1888, renforcement des capacités des acteurs et des mécanismes de contrôle des FDS, plaidoyer sur l’intégration de la dimension genre dans la gestion des FDS (recrutement, formation et responsabilisation), renforcement des capacités des ex volontaires sur les questions de VBG dans le cadre de la mise en œuvre du programme DDR

Réconciliation nationale : renforcement des mécanismes de résolution des contentieux juridiques portant sur les atteintes des droits de l’homme, engagement des leaders religieux et communautaires dans un dialogue participatif, mise en œuvre d’un projet de soutien judiciaire médicale et financier aux victimes de violences, lutte contre l’impunité

**COMPOSANTE 3: Cadre logique**

# Partie 1 : niveau stratégique

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectives** | | **Indicateurs** | Moyens de  vérification | Risques et postulats |
| **Priority Area 1.**  Implementation of  Agreements and  Dialogue | Support to  Peace Political | Nombre de violations des droits fondamentaux des femmes et des filles qui sont signalées, renvoyées à une juridiction (ind 3a) Base : 0 Cible : 20  Présence de représentantes d’associations féminines et d’OSC à des postes administratifs ou de direction dans les organes de défense des droits de l’homme (ind 3b)  Base : 5 Cible : 10 | Registre de la justice  Articles de presse  Rapports d’ONGs  Rapports associations défense des droits de l’homme  Statistiques de la justice et de la sécurité | L’exacerbation des tensions politiques et sociales dégrade la sécurité |
| **Priority Area 2.** Promote coexistence and peaceful  conflict resolution | | Pourcentage de femme  dans les listes électorales  Base : Inconnu Cible : 50%  Pourcentage de femmes candidates aux élections législatives et locales (ind 12)  Base : 0 Cible : 35 % | Liste électorales  Article de presse  Résultats des  élections | La politisation des tensions communautaires et le manque de confiance entre les acteurs limite la mise en ouvre du projet |
| **PBF outcome 2** : Judiciary system is strengthen through equipping, staffing and training of Office of the Magistrate and courts to establish credibility,  professionalism,  independence, and efficiency | | Nombre de lois visant à éliminer les discriminations en matière de genre et de VBG  adoptées par le parlement et appliqués  Base 2 : cible : 5 | Rapport annuel de l’observatoire national de lutte contre les VBG |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| in the judiciary system and inclusive law reform in order to institute rule of law. | Nombre de cas de violation des droits de l’homme jugés par les instances judiciaires  Base 0 cible : 5 |  |  |
| **PBF outcome** **8** : Women are empowered to overcome specific post-conflict hardship (e.g. psychical and economic security, political participation) and to end gender-based violence and discrimination | Pourcentage des femmes au parlement  Base 0 : Cible 25%  Nombre lois votées par le parlement qui favorisent le respect des droits de l’homme y compris ceux des  femmes et des enfants    Base 0 Cible 3 | Journal officiel  Enquête démographique et de santé  Annuaire  statistique |  |
| **Output 1.**  Les forces de défense et de sécurité (FDS) sont en mesure de prendre en charge des cas VGB. | La confiance des femmes vis-à-vis des les FDS est augmenté    Nombre de violations des droits fondamentaux des femmes et des filles qui sont signalées, renvoyées à une juridiction | Enquête de Perception    Collection de données de base, mi-parcours et final) |  |
| **Output 2 :**  Les survivantes des VBG ont accès aux programmes ciblés d’assistance de réintégration | # des bénéficiers ayant reçu un appui médical, psychosocial et judiciaire qui sont capables de réintégrer de manièresocio-économique |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| **Activités:** |  |  |  |
| 1.1 Les forces armées et la police sont formées sur la prévention et la prise en charge des VBG | # de police et de police judiciaire formés et impact de la formation (*changement de comportement*)  *(données désagrégées par niveau, sexe)*  # de militaires formés sur la prévention et la prise en charge des VBG  (= Indicateur Global SCR 1325, numéro 20)  (*données désagrégées* par *niveau – sous officier, officier)*  Base : 0 Cible : 500  (*cible:* *au moins 20% participation des femmes dans la formation)* | Reports of workshop, quarterly surveys |  |
| 1.2. Un code de bonne conduite – imposant une tolérance zéro VGB – est adopté et mis en œuvre par les FDS | Code de bonne conduite pour les FDS +  *Base : non disponible cible: un code disponible*  Nombre de copies des textes du code de bonne conduite distribués aux FDS  Base : 0 Cible : 2.000  Nombre de cas de |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | condamnation d’auteurs de violence  *Données Désagrégées par*   1. *les FDS* 2. *la population civile*   Base : 0 Cible : 10 |  |  |
| 1.3. La représentation de femmes policières et dans la force armée est augmentée, et leurs conditions de travail améliorées | % des femmes policiers et dans la force armée (agrégation par niveau, fonction, responsabilité)  (Indicateur Global SCR  1325- numéro 16)  Accompagnement professionnel de femmes policières par la mise en place d’un forum d’investigation de travail des femmes dans la police  Etablissement des réseaux de femmes professionnels dans les FDS (police, forces armées) |  |  |
| 1.4 Les commissariats de police traitent les cas de VGB selon les standards internationaux de droits de l’homme | Nombre de cellule VBG créées au sein des commissariats de police et postes de police  Base : 0 Cible : 10  Nombre de points focaux  VBG mis en place dans les | Rapport d’activités et des réunions  Contrats de prestation  Rapports medias |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | commissariats de police et dans les écoles  Base : 0 Cible : 150  Nombre de cas de violences sexuelles traités par les commissariats.  Base : 20 Cible : 500 | Exemplaires des textes produits  Modules de sensibilisation et formation  Rapport de  formation  Base de données  Statistiques disponibles  Copie des études |  |
| **2.1** L’assistance médicale, psychosociale, juridique et judicaire, alimentaire et a réintégration socioéconomique de qualité sont disponibles**.** | Nombre de structures appuyées offrant des services de prise en charge des VBG  Base 4 cibles 8  Nombre victimes qui reçoivent une assistance médicale et judiciaire  Base 50 cibles 150    Nombre de prestataires formés  Base 250 cibles 350  Pourcentage des victimes reçues dans les 72 heures dans un service de santé  Base 0 : cible : 10 % | Rapport d’activités et des réunions    Contrats de prestation  -Pièces comptables  Liste des bénéficiaires du projet  Etude  Modules de  sensibilisation et formation |  |

**Partie 2 : Niveau opérationnel**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PBF Outcome 2 : le système judiciaire est renforcé** | **Estimation** | **Organisation**  **NU**  **participantes** | **Partenaires d’exécution** |
| **PBF Outcome** 1. Technical and human capacity of the **national armed forces and police** (re)build with special attention to equipping and skill training to promote strict adherence to the Constitution, discipline, civic education, professionalism and human resource management. | | | |
| **PBF Outcome 2. Judiciary system** is strengthen through equipping, staffing and training of Office of the Magistrate and courts to establish credibility, professionalism, independence, and efficiency in the judiciary system and inclusive law reform in order to institute rule of law. | | | |
| **Output 1 : Les questions de genre et de lutte contre les VBG pris en compte dans la RSS** | | | |
| Intégrer des modules sur les droits humains et la prévention des violences sexuelles au sein des institutions de sécurité et auprès de la société civile | 65 000 | UNFPA  (40000)  UNICEF  (25000) | MASPFE  Min Securité  Min defense |
| Créer des cellules lutte contre les VBG dans les commissariats et postes de police et de gendarmerie et mettre en place des lieux appropriés pour l’accueil des victimes de violences sexuelles et renforcer les capacités opérationnelles de l’Office de Protection du Genre, de l’Enfance et des Mœurs pour l’accueil et le traitement des victimes (y compris dans la collecte et la gestion des données) | 130 000 | UNFPA(65 000  )  UNICEF  (65000) | Min secu  Min Defense  MASPFE |
| Formation 150 policiers et gendarmes pour la prévention et la prise en charge des victimes des VBG avec la mise en place de points focaux dans chaque commissariat de police | 45 000 | UNICEF | MASPFE,  Min Securité  Min Défense |
| Renforcer le mécanisme de contrôle interne pour assurer le suivi de l’application du code de conduite à l’encontre des personnels de la police et de la protection civile coupables de violence sexuelle | 10 000 | UNFPA | Min Secu,  MASPFE |
| Appuyer les associations professionnelles féminines ou de réseaux de femmes dans les institutions de la sécurité et de la justice dans la lutte contre les VBG | 20 000 | UNICEF | ONGs/ MASPFE  Min Défense  Min Sécurité |
| Harmonization et diffusion de numéros verts, Développement des capacités de monitoring des acteurs concernés (société civile, avocats, etc) | 17 000 | UNICEF | MASPFE,Min  Communication ONGs, Medias |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Elaboration et mise en œuvre d’un plan multi sectoriel de mise en œuvre de la politique genre au niveau des FDS | 30 000 | UNFPA  (15000)  UNICEF  (15000) | MASPFE  Min Def, Min Securité |
| Etablir des codes de conduite imposant une tolérance zéro VBG | 9 000 | UNICEF | MASPFE,Min  Securité, Min  Justice et Min Defense |
| Renforcer la connaissance des officiers de police judiciaire dans les procédures liées aux VBG | 40 000 | UNICEF | MASPFE  Min Securité  Min Défense |
| Appuyer la spécialisation de magistrats dans le domaine de la lutte contre les VBG | 35 000 | UNDP | Min justice  MASPFE |
| Appuyer le développement d’une législation en harmonie avec les conventions internationaux et le développement de la jurisprudence | 20 000 | UNDP | MASPFE/Min  Justice  Parlement |
| Appuyer la formation continue des magistrats et auxiliaires de justice | 20 000 | UNDP | Min Justice |
| Renforcer le rôle de l’observatoire national de lutte contre les VBG | 15 000 | UNDP | MASPFE |
| Assister les filles et femmes en conflit avec la loi et développer des AGR en faveur des enfants en conflits avec la loi | 19 580 | UNDP | ONGs/ Min  Justice |
| Mise en place d'une base des données pour collecter et diffuser les statistiques relatives à la prévalence de la VBG et le mode de réponse  Développements outils de collecte de l'information  Formation des prestataires des services sur la gestion sécurisée des  donnes  Gestion des données | 30 000 | UNFPA | MASPFE, Min  Justice Sécurité  MASHP |
| Etudes et recherches et baseline data, coordination, suivi et évaluation | 30 000 | UNFPA | MASPFE |
| Programme radio et télé avec la police sur la lutte contre les VBG | 25 000 | UNFPA | UNFPA |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PBF outcome 8. **Women are empowered** to overcome specificpost-conflict hardship (e.g. psychical and economic security, political participation) and to end gender-based violence and discrimination | |  |  |
| **Output 2 *L’assistance médicale, psychosociale, juridique et judicaire est disponible*.** | |  |  |
| Mettre en place 5 centres de prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) dans des structures sanitaires et les équiper | 38 500 | UNFPA | MSHP |
| Formation de 180 prestataires de service de santé en matière de prise en charge des femmes victimes de violences | 45 000 | UNFPA | MSHP  ONGs |
| Développement et intégration de modules de formation sur la prise en charge des violences sexuelles dans les écoles de santé | 30 000 | UNFPA | MSHP  MASPFE |
| Approvisionner 30 centres de santé en kits post viol et en kits  SR d’urgence pour les adultes et les enfants | 50 000 | UNFPA | UNFPA MSHP |
| Formation de 5 ONGs nationales en matière de prise en charge psychosociale des femmes victimes de violence | 15 000 | UNFPA | ONGs  MSHP  MASPFE |
| Mettre en place des services adaptés aux enfants | 50 000 | UNICEF | MASPFE  ONGs |
| Formations pour 100 prestataires pour la prise en charge psychosociale des enfants | 40 000 | UNICEF | ONGs  Min déf, Min  sécu  MSPH |
| 1. Appui technique et financier ONG nationale pour le support juridique 2. Développement d'une guide pour la prise en charge juridique 3. Formation pour les organisations des droits des femmes sur la prise en charge juridique 3. Appui judicaire 4. Sensibilisation des points focaux communautaires/femmes leaders sur l'information juridique et les droits 5. support logistique pour accéder à la police et aux tribunaux (Support des frais de transport logement dans des familles d'accueil pendant les assises) | 80 000 | UNDP | MASPFE,  Min Justice  ONGs |
| 1. Sensibilisations avec les membres des communautés à travers la radio, théâtre, cinéma mobile 2. 'Exemples des hommes pour les hommes': les maris ou les membres de la communauté parlent de leur acceptation | 25 000 | UNDP | ONGs, Medias |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3. Sensibilisations et dialogues dans les centres des femmes/maisons des femmes de village pour sensibiliser les femmes sur leurs droits |  |  |  |
| Couts indirects ( 7%) | 65 420 | UNDP  UNICEF  UNFPA |  |
| **Total** | **1 000 000** |  |  |

**COMPOSANTE 4 : Budget**

|  |  |
| --- | --- |
| **PBF PROJECT BUDGET/** |  |
| **CATEGORIES** | **AMOUNT US $** |
| 1. Provisions, produits, équipement et transport | 196 300 |
| 2. Personnel (personnel, consultants et voyage) | 168 200 |
| 3. Formation des partenaires | 149 500 |
| 4. Contrats | 280 400 |
| 5. Autres coûts directs | 140 180 |
| **Sous-Total Coûts du Programme** | 934 580 |
| Frais de gestion\* (7%) | 65 420 |
| **TOTAL** | **1 000 000** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Répartition par agence y compris les frais de gestion** | **Montant** |
| UNDP | 229 600 |
| UNFPA | 421 045 |
| UNICEF | 349 355 |
| **TOTAL GENERAL** | **1 000 000** |

# COMPOSANTE 5 : Arrangements de Gestion

Le programme sera mis en œuvre par les agences des Nations Unies **le PNUD, l’UNFPA, et l’UNICEF**, avec l’appui technique de **l’OMS, du HCDH, et de ONUFEMMES** en collaboration avec les partenaires du secteur médical, psychosocial, de la reforme du secteur de la sécurité. Compte tenu de la nature complexe de ce programme les partenaires de mise en ouvre sur le terrain seront nombreux et seront identifiés pendant plusieurs phases. Les principaux ministères impliqués sont le ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’enfance, le Ministère de la Défense, le Ministère de la sécurité, les ONGs nationales actives en matière de promotion des droits des femmes particulièrement en matière de lutte contre les VBG.

**Equipe de gestion du programme :** Le programme sera mis en œuvre sous la coordination du PNUD.

Les agences d’exécution seront responsables des activités mises en œuvre sur la base de leurs mandats et capacités. Le PNUD sera chargé de coordonner les activités, assurer un système de rapportage commun et du suivi et évaluation, faire la liaison avec les mécanismes de pilotage du programme et avec les forums de coordination thématiques humanitaires et de développement.

Pour refléter la nature inter-agence du programme, l’Equipe Technique de gestion du programme rapportera régulièrement au Groupe d’Harmonisation des Programmes.

**ONU Femmes** apportera un appui technique ponctuel à l’exécution du projet ainsi à qu‘à l’UNCT dans le domaine du genre, paix et sécurité.

**Comité de pilotage :** Afin de s’assurer de l’appropriation effective du programme par les différents acteurs et de la pérennité de ses actions, un comité de gestion et de pilotage (CGP) sera mis en place. Il sera composé des représentants du Gouvernement sous la coordination du ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l’enfance, des organisations de la Société civile concernées, des agences ONU et des donateurs du programme. Toute personne ou institution pourra être invitée à participer aux travaux du CGP tel que requis.

Le CGP se réunit une fois tous les 6 mois (et chaque fois que cela s’avère nécessaire) et aura pour tâches d’assurer un suivi continu des activités du programme et donner avis et conseils sur les orientations éventuelles destinées à assurer la réalisation des objectifs du programme. Le comité se réunira pour la révision des lignes stratégiques du programme, l’avancement des actions et les décisions liées au financement conjoint.

La mise en œuvre du programme sera assurée à travers une modalité de gestion des fonds parallèle. Une gestion de fonds en parallèle, chaque organisation gère, de manière indépendante, ses propres fonds, qu’ils proviennent des ressources régulières ou Autres. Cette option est la plus pratique et la plus efficace lorsque les interventions des organisations des Nations Unies visent des résultats communs, mais avec des partenaires différents. Selon cette option, chaque organisation gère ses propres activités dans le cadre du plan de travail commun et du budget connexe, que celui-ci soit alimenté par les Ressources ordinaires ou les Autres ressources

Les rapports et le suivi et évaluation seront conduits par chaque agence sur la base des formats et arrangements de gestion du PBF. La coordination du projet basée au PNUD fera l’établissement des rapports de synthèse consolidés tel que l’aura convenu le Comité de Pilotage du programme conjoint. Il aura aussi la tâche d’harmoniser les activités, assurer leur cohérence et la prévention d’éventuels chevauchements. La mobilisation des fonds sera conduite dans une façon conjointe.

Par ailleurs, ce projet est réalisé en partenariat avec le Gouvernement Guinéen qui a la responsabilité, à travers les ministères concernés et l’Unité de Gestion du Comité de Pilotage de la RSS, de faciliter la mise en œuvre des toutes les activités du projet et aussi de faire le suivi sur terrain pour s’assurer de la réalisation effective par les partenaires de toutes les activités du projet.

Enfin, il est important de noter que le projet collaborera très étroitement avec l’Unité de Coordination et de supervision du PBF-Guinée comprenant un Coordinateur et un spécialiste de suivi-évaluation qui veilleront à son intégration dans les mécanismes globaux de coordination, de rapportage et de suiviévaluation du Plan d’actions prioritaires. Cette Unité veillera également à la création de synergies et de cohérences avec les autres projets PBF et à l’analyse des leçons qui seront engendrées.

La **remise d’espèces aux partenaires de mise en œuvre nationaux sera faite** conformément aux politiques, mécanismes et procédures en vigueur des organismes des Nations Unies participants. Pour les organismes, membres du Comité Exécutif, les dispositions requises au titre de l’approche harmonisée de remise d’espèces [*Harmonized Approach to Cash Transfers*](http://www.undg.org/index.cfm?P=255) (HACT), seront applicables telles que définies dans leurs plans d’action de programme pays ou en accord avec d’autres accords régissant la remise d’espèces aux partenaires de mise en œuvre.

# COMPOSANTE 6 : Suivi et évaluation

Le suivi et l’évaluation du projet sera conduit en ligne avec les plans liés à l’UNDAF. L’équipe technique d’appui au programme développera des outils et mécanismes pour le suivi et évaluation en concertation avec les partenaires pour assurer des résultats effectifs et un impact des activités mais aussi pour assurer une utilisation efficace des ressources et la redevabilité.

Chaque agence mettra en place un mécanisme de suivi permettant l’appropriation des activités par la partie nationale, et le développement de synergies avec d’autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le même domaine. Pour renforcer la concertation autour des objectifs globaux du projet, une réunion mensuelle de coordination sera instituée sous la coordination de la contre partie nationale et du comité de pilotage du projet, et regroupant l’ensemble des intervenants autour du projet. Ces réunions permettront d’apprécier le travail en cours sur le terrain, et dégager des orientations stratégiques pour la poursuite du projet.

Le suivi évaluation de chacune des activités sera réalisé en lien avec l’équipe de coordination du PBF et particulièrement de l’expert en suivi-évaluation. Ce dernier élaborera un cadre spécifique de suiviévaluation pour les résultats globaux du projet et un plan détaillé pour chaque activité de ce projet.

L’expert en suivi-évaluation veillera notamment à l’alimentation mensuelle du cadre de suivi-évaluation, en lien avec les chargées de programme de chaque agence. Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées régulièrement associant les différentes agences intervenantes, la coordination du PBF et les ministères et structures nationales impliquées dans l’exécution du projet.

Les mécanismes qui assureront le suivi sont:

1. Sur la base des informations des partenaires de mise en œuvre, des rapports narratifs et financiers trimestriels sur les progrès des activités seront préparés par chaque agence ;
2. Un rapport annuel technique, financier et sur la mise en œuvre des activités sera préparé par les agences de mise en œuvre et consolidé par la coordination ;
3. Des réunions trimestrielles du comite technique seront organisées pour réviser le progrès du projet, réviser les rapports mensuels et les rapports de suivi sur le terrain sur la base desquelles il recommandera des changements dans la stratégie de mise en œuvre;
4. Une revue semestrielle sera organisée avec tous les partenaires de mise en œuvre;

Des revues annuelles seront organisées avec le Comité de Pilotage pour une révision des axes stratégiques prioritaires.

# COMPOSANTE 7 : Risques et Hypothèses

* L’exacerbation des tensions politiques et sociales dégrade la sécurité
* La politisation des tensions communautaires et le manque de confiance entre les acteurs limite la mise en œuvre du projet
* A cause d’une situation instable, les victimes ne rapportent pas les violences par peur des intimidations
* Une difficulté à coordonner l’ensemble des acteurs chargés de la mise en œuvre du projet conjoint.
* PEACEBUILDING FUND
* ANNEX I
* PROJECT SUMMARY PART ONE

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Recipient UN  Organization: | UNDP, UNFPA, UNICEF | | | | |
| Implementing  Partner(s): | Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’enfance,    Ministère de la Défense nationale,    Ministère de la sécurité et de la protection civile | | | | |
| Project Number: | PBF/ | | | | |
| Title: | Programme conjoint de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre en Guinée | | | | |
| Location: | République de Guinée | | | | |
| Approved Project Budget: |  | | | | |
| Duration: | Mai 2012 – Avril 2014 | | | | |
| SC Approval Date: |  | Start |  | Completion: |  |
| Project Description: |  | | | | |

-

|  |  |
| --- | --- |
| PBF Priority Area: |  |
| PBF Outcome: |  |

-

|  |  |
| --- | --- |
| Key Project Activities: |  |
| Procurement: |  |

-

* PROJECT STATUS UPDATE PART TWO
* STATUS REPORT AS OF (date)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Recipient UN  Organization: | UNDP, UNFPA, UNICEF | | |
| Implementing  Partner(s): | Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’enfance,    Ministère de la Défense nationale,    Ministère de la sécurité et de la protection civile | | |
| Project Number: | PBF/ | | |
| Title: | Programme conjoint de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre en Guinée | | |
| JSC Approval Date: |  | | |
| Funds Committed: |  | % of Approved: |  |
| Funds Disbursed: |  | % of Approved: |  |
| Forecast Final Date: |  | Delay (Months): |  |